

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 23 (1890)

Artikel: L'enseignement de Jésus sur son retour [suite]
Autor: Bruston, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ENSEIGNEMENT DE JÉSUS SUR SON RETOUR

PAR

C. BRUSTON ¹

VIII

Le jugement d'après les évangiles synoptiques.

1. Revenons au discours eschatologique.

Jésus a répondu à la première question de ses disciples, relative à la ruine de Jérusalem. Il a affirmé que cette ruine est prochaine et qu'elle sera suivie de la destruction du paganisme et d'une extension puissante du christianisme dans le monde. Il aborde maintenant la seconde question, relative à sa parousie pour le jugement (Mat. XXIV, 36 - XXV, fin).

Mais pour quel jugement ? D'après ses propres déclarations, il devait revenir et même revenir bientôt « pour rendre à *chacun* selon sa conduite. » (Mat. XVI, 27 ; Luc XIX, 13, 15-26.) Il devait aussi revenir pour punir ses concitoyens qui l'avaient repoussé (Luc XIX, 14, 27). Jésus vient de déclarer, comme il l'avait déjà fait plus d'une fois auparavant, que cette punition des Juifs rebelles aura lieu bientôt, avant la fin de la génération actuelle. Il est donc évident que quand il dit maintenant : « Mais quant à ce jour et à cette heure-là ², nul ne le connaît, pas même les anges, » il ne s'agit plus du jugement des Juifs,

¹ Voir les livraisons de mars et juillet.

² *Ce jour-là* désigne à peu près toujours celui du jugement. Cf. Mat VII, 22 ; Luc X, 12 ; XXI, 34 ; 2 Thess. I, 10 etc. *Le* indique ici, comme le plus souvent, une opposition à ce qui précède.

mais de celui *des individus*, tout particulièrement des chrétiens.

Personne ne connaît ce jour et cette heure, parce que personne ne connaît le moment de sa mort ¹.

Jésus a déjà déclaré que sa parousie ne serait pas un événement local, mais que, pareille à l'éclair qui illumine tout à la fois, d'orient en occident, elle embrasserait le monde entier. (v. 23-27). Il déclare maintenant qu'elle sera subite, inattendue, qu'elle surprendra tout le monde comme les contemporains de Noé furent surpris par le déluge (v. 37-39) ². Mais ce qui montre que ce ne sera pas un événement unique, se produisant une fois pour toutes et surprenant tous les hommes à la fois, comme le déluge, auquel elle est comparée à un autre point de vue, ce sont les paroles qui suivent immédiatement et qui semblent avoir pour but de prévenir cette fausse interprétation de la comparaison du déluge : « Alors, deux hommes seront dans un champ ? l'un est pris, l'autre laissé. Deux femmes moudront à la meule ? l'une est prise, l'autre laissée. » Il s'agit donc d'un événement qui se produira fréquemment et dans les circonstances les plus ordinaires de la vie. De deux personnes qui vaqueront paisiblement à leurs travaux, tout à coup l'une est prise : la parousie pour le jugement a lieu pour elle ; le Juge suprême apparaît pour elle (cf. Mat. XXII, 11) et lui donne sa récompense ou son châtement ³.

¹ On peut comparer à ce texte le passage suivant d'un midrash : David dit à Dieu : « Seigneur du monde, fais-moi connaître *quel jour je mourrai*. » Dieu lui répondit : « C'est un secret qui *n'est révélé à aucun enfant d'homme, et il ne peut pas non plus t'être révélé.* » (*Midrash Ruth rabba*, trad. Wünsche, p. 26.)

² La traduction ordinaire de ces versets : « Mais comme il en était aux jours de Noé, il en sera de même à l'avènement du Fils de l'homme... » fait naître dans l'esprit une idée fautive que le texte : « Ainsi sera la venue du Fils de l'homme » ne justifie nullement. Celui-ci dit simplement que cette venue ressemblera aux jours de Noé (en ce qu'elle surprendra tout le monde). Mais cela ne veut pas dire qu'elle aura lieu une seule fois, à un moment donné de l'histoire, comme le déluge.

³ Dans ce texte c'est Dieu lui-même, le Roi (cf. v. 2), qui entre dans la salle du festin et en chasse celui qui n'a pas un vêtement de noces. Le sens figuré de cette venue pour le jugement est donc manifesté.

Veillez donc, ajoute Jésus, car vous ne savez quel jour votre Seigneur viendra (v. 42). Vous aussi, soyez prêts, car le Fils de l'homme viendra à l'heure où vous ne vous y attendrez pas (v. 44). L'interprétation eschatologique touche ici de bien près à l'absurde. Le Fils de l'homme doit venir pour chacun ; nous ne savons pas quand, mais il doit venir, et c'est pour cela qu'il faut veiller et se tenir prêt. Supposez que cette exhortation ne s'adresse qu'à la première génération chrétienne, qui, d'après tout ce que nous avons dit précédemment, devait être témoin de la venue glorieuse du Fils de l'homme et qui pourtant ne l'aurait pas été ! Alors Jésus lui aurait adressé une exhortation vaine, basée sur une attente illusoire. Il aurait dû dire : « Veillez, car le Fils de l'homme viendra peut-être de votre temps. » — Mais non ! il affirme qu'il viendra pour tous ceux à qui il s'adresse, c'est-à-dire pour ses disciples immédiats aussi bien que pour ceux qui croiront plus tard. Cette venue n'est donc pas un événement unique, mais un événement qui se reproduit pour chaque chrétien dans le cours des temps.

Que signifierait, d'autre part, une telle exhortation, si la venue du Fils de l'homme ne devait avoir lieu qu'à la fin du monde ? Non, elle est prochaine : chacun des auditeurs de Jésus doit se tenir prêt, car il va venir bientôt leur demander compte de la manière dont ils se seront acquittés de la mission qu'il leur a confiée. Seulement cette venue n'aura pas lieu pour tous en même temps. A un certain moment, l'un sera pris, l'autre laissé encore quelque temps sur la terre ¹.

2. Tel est aussi le sens des trois paraboles qui suivent. Ces paraboles n'auraient eu aucun intérêt pour les auditeurs immédiats de Jésus, si la venue et le jugement dont il parle avaient été placés par lui à la fin du monde. Mais il n'en est pas ainsi. Ce serviteur fidèle ou infidèle doit s'attendre à ce que son Maître vienne bientôt lui redemander compte. Ces vierges sages ou folles ne représentent nullement l'Eglise des derniers temps ²,

¹ Cf. Iliade XII, 14: *οἱ μὲν δάμεν, οἱ δ' ἐζέλιποντο*. Les uns furent domptés, les autres furent laissés, c'est-à-dire épargnés.

² Alors (XXV, 1), c'est-à-dire au moment du jugement dont il est question depuis XXIV, 36, ce qui ne signifie nullement à la fin du monde.

mais l'Eglise en général, celle de tous les temps à partir du moment où son fondateur a quitté la terre. L'idée de cette parabole est identique à l'exhortation contenue dans Luc XIII, 24-30, où il est manifeste qu'il s'agit de ce qui se passe pour chacun immédiatement après la mort. La séparation des vrais et des faux chrétiens ne doit pas avoir lieu à la fin du monde seulement, mais au moment de la mort de chacun. Celles qui sont prêtes entrent avec l'époux dans la salle du banquet céleste. Or ce banquet ne saurait en aucune façon être renvoyé à la fin du monde, puisque les patriarches et les prophètes y sont assis depuis longtemps¹.

Au reste, l'exhortation qui se reproduit encore à la fin de cette parabole : « *Veillez donc*, parce que vous ne savez ni le jour, ni l'heure, » montre bien qu'elle s'adresse à tous les chrétiens et non seulement à ceux des derniers temps (Cf. Marc XIII, 37). Le jour et l'heure que nous ne savons pas sont donc le jour et l'heure de notre mort, le moment où nous serons appelés à paraître devant notre Maître glorifié et où *il viendra* nous redemander compte. Et si tel est ici le sens de cette expression, comment lui en donner un autre au début de cette dernière partie du discours eschatologique : « Quant à ce jour et à cette heure (de la parousie, de la venue du Fils de l'homme pour le jugement), nul ne le connaît » (XXIV, 36) ?

De même enfin, ces serviteurs auxquels le Maître, *avant de s'en aller*, a remis tous ses biens, à l'un cinq talents, à l'autre deux, à l'autre un, ne représentent certainement pas l'Eglise des derniers temps, mais au contraire l'Eglise primitive et tout particulièrement les apôtres, les premiers disciples et leurs successeurs, héritiers de la doctrine et de l'œuvre de leur Maître et chargés de la répandre, de la faire fructifier dans le monde. « Longtemps après, » c'est-à-dire, non à la fin du monde, mais au moment de la mort de chacun d'eux², le Maître vient leur demander compte de leur administration. Ceux

¹ Cf. Mat. VIII, 11 ; Luc XIII, 28 ; Mat. XXVI, 29 et parallèles.

² Cf. Jean V, 6 ; 2 Mak. VI, 13. Hom., *Iliad.* III, 157. — De même, le *retard* du Maître et de l'Epoux (Mat. XXIV, 49, XXV, 5) ne peut s'entendre d'une durée dépassant une génération humaine.

qui ont été fidèles entrent dans la joie de leur Maître, c'est-à-dire évidemment dans la félicité céleste dont leur Maître jouit depuis qu'il a quitté la terre (félicité représentée dans la parabole précédente et ailleurs sous l'image d'un banquet ou sous celle d'une fête des tabernacles éternelle). Il n'a donc pas quitté le ciel, puisqu'il fait entrer auprès de lui ses serviteurs fidèles et leur confie des richesses plus grandes encore que celles qu'ils avaient reçues sur la terre (cf. Luc XVI, 10-12).

Quant au serviteur infidèle, il est jeté dans les ténèbres extérieures, où il y a des pleurs et des grincements de dents. Et nous savons que la joie céleste et les tourments de la Géhenne suivent immédiatement la mort.

3. Dans toute cette partie de son discours, Jésus parle donc d'un jugement *individuel et prochain*. Est-il vraisemblable qu'en terminant, il passe tout à coup à la description de ce qu'on entend d'ordinaire par le jugement dernier, c'est-à-dire une grande scène placée à la fin du monde et où tous les hommes seraient jugés à la fois après avoir repris leurs corps ?

D'abord, il n'est nullement question, dans ce texte, de la résurrection des morts. Toutes les nations sont rassemblées devant Jésus-Christ, qui les juge (les *individus*, ἀτόμῳ) du haut de son trône glorieux. Ce rassemblement est sans doute le même que celui dont Jésus a parlé précédemment (XXIV, 31) et qui devait être accompli par le ministère des missionnaires chrétiens.

Ils sont devant lui (ἐμπροσθεν αὐτοῦ) pour être jugés, comme les Juifs rebelles étaient *devant lui*, en sa présence, quand ils furent châtiés (Luc XIX, 27). Jésus « les sépare les uns des autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs : » c'est donc qu'ils étaient auparavant mêlés et confondus. S'il était question ici de la résurrection des morts à la fin du monde, on pourrait supposer qu'étant ressuscités pêle-mêle, chacun à l'endroit où son corps avait été déposé, ils ont besoin d'être séparés. Mais, outre ce qu'une telle conception aurait d'étrange, Jésus ne parle nulle part, ni ici, ni ailleurs, d'une résurrection générale à la fin du monde¹. Cette séparation des justes et des

¹ L'unique texte des évangiles où il en soit question (Jean V, 28, 29)

méchants ne peut donc être que celle qui suit immédiatement la mort de chaque individu ; à ce moment-là, les uns sont mis à la droite, les autres à la gauche du souverain Juge ; les uns vont à la vie éternelle, les autres au châtement éternel. Cette entrée dans la vie ou dans la mort spirituelle a lieu, d'après l'enseignement constant de Jésus-Christ, immédiatement après la mort corporelle. Plus tard, la séparation dont parle notre texte ne serait plus possible. Car comment supposer qu'à la fin du monde les justes et les méchants sortiront du ciel et de l'enfer et se mélangeront de nouveau, à seule fin de pouvoir être de nouveau séparés ? et surtout comment attribuer de pareilles conceptions à Jésus-Christ ?

Au reste, Jésus dit clairement quand aura lieu ce jugement solennel. « Quand le Fils de l'homme sera venu dans sa gloire et tous les anges avec lui, *alors il siégera sur son trône glorieux* et toutes les nations seront rassemblées devant lui, » etc. Le jugement aura donc lieu quand Jésus sera venu dans sa gloire, — or, nous avons vu que cette venue glorieuse a commencé immédiatement après sa mort, — quand il sera assis sur son trône, — or, d'après ses propres paroles, comme d'après le Nouveau Testament tout entier, il allait, peu après sa mort, s'asseoir à la droite de Dieu (XXVI, 64) ; l'Apocalypse, saint Paul, tous les apôtres nous montrent Jésus assis sur son trône ou sur le trône de Dieu, dans le ciel. C'est donc à partir de ce moment que le jugement a commencé, et il se prolonge à travers les siècles.

Comment supposer qu'à la fin du monde Jésus quittera son trône, où il est assis depuis si longtemps, pour venir sur la terre ou ailleurs s'asseoir une seconde fois sur son trône ! Son trône glorieux peut-il être placé ailleurs que dans le ciel ?

Non, Jésus s'assied sur son trône (lors de l'ascension), dans sa gloire, au milieu de tous les anges (dont le séjour est le ciel et non la terre). Toutes les nations sont *assemblées* devant lui (elles n'ont pas besoin pour cela de changer de place ni de ressusciter ; il suffit qu'elles aient été *rassemblées* par les missionnaires chrétiens en une grande famille spirituelle ; il les ne peut pas avoir le sens qu'on lui donne habituellement. Nous le montrerons plus loin.

contemple du haut du ciel, il les voit à ses pieds, comme Dieu même), et (du haut de cette gloire et de cette puissance infinies) il sépare (dans le cours des siècles et toutes les fois que l'occasion s'en présente, c'est-à-dire à la mort de chaque individu) les justes et les méchants.

Et il n'a pas besoin, naturellement, d'attendre que cette séparation soit achevée pour dire à ceux qu'il a mis à sa droite : « Venez hériter le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde, » ni pour dire le contraire à ceux qu'il a mis à sa gauche. Nous savons, en effet, par tout le Nouveau Testament que les fidèles entrent dès leur mort en possession du royaume de Dieu ou de la vie éternelle, comme aussi les méchants vont dès leur mort au châtement éternel.

Cette grande scène ne décrit donc pas ce que Jésus-Christ fera à la fin des temps, mais ce qu'il fait depuis qu'il a quitté la terre et qu'il s'est assis sur son trône céleste ¹.

4. Cette description n'est que le développement d'une parole plus brève prononcée précédemment par Jésus : « Le Fils de l'homme va venir dans la gloire de son Père avec ses anges, *et alors* il rendra à chacun selon ses œuvres. » (Mat. XVI, 27.) Encore ici est-il vraisemblable qu'il s'agisse de la fin du monde? N'est-ce donc qu'alors qu'il rendra à chacun selon ses œuvres? Non, c'est bientôt qu'il commencera à exercer son jugement et Keil a raison de donner ce sens à *μέλλει*. Ce qui confirme cette interprétation, c'est le rapport de cette parole avec la précédente: « Jésus dit à ses disciples: Celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais celui qui perdra sa vie à cause de moi la trouvera.... Car le Fils de l'homme va venir dans la gloire de son Père et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. » N'est-il pas clair que cette venue aura lieu bientôt, assez tôt pour que les disciples à qui Jésus adresse cette exhortation et qui l'auront suivie en aient le bénéfice?

Les interprètes qui voient dans cette parole la preuve que

¹ C'est l'Apocalypse seule qui parle du jugement dernier (XX, 11-15), et c'est Dieu qui le préside, tandis que la venue (spirituelle là aussi) de Jésus-Christ a eu lieu bien longtemps avant, lors de la ruine de l'empire romain (chap. XIX).

Jésus a prédit la proximité de son retour (ou plutôt de sa venue) pour le jugement sont donc dans le vrai. Seulement il s'agit de savoir ce que Jésus a réellement entendu par cette venue dans la gloire de son Père ou dans sa gloire.

Observons d'abord que cette venue dans la gloire est essentiellement la même que celle qui doit accompagner la ruine de Jérusalem et dont nous avons reconnu le caractère figuré. Elle coïncide donc avec les premiers temps du christianisme.

Observons aussi que, d'après le texte étudié précédemment (Mat. XXV, 31), cette seconde venue coïncidera avec la séance de Jésus-Christ sur son trône glorieux ou plutôt la précédera (ἐλθῆναι), c'est-à-dire qu'elle suivra immédiatement sa mort et sa résurrection, et qu'à la suite de cette venue glorieuse Jésus sera dans le ciel et non sur la terre, puisqu'il sera assis sur son trône.

Qu'est-ce à dire ? C'est que cette seconde venue ou venue dans la gloire est identique à sa *glorification*, à son triomphe sur la mort. La première venue du Fils de l'homme a été une venue dans l'humiliation, dans la souffrance; sa seconde venue sera glorieuse : il s'assiéra sur son trône glorieux, dans le ciel, et rendra à chacun selon ses œuvres. C'est une venue *prochaine*, mais *ce n'est pas une venue terrestre*, visible.

Elle est identique à celle dont Jésus dit immédiatement après : « Quelques-uns de ceux qui sont ici présents ne mourront point qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venant dans sa royauté » (Mat. XVI, 28), et ailleurs : « Dès maintenant vous verrez le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel. »

Si elle est appelée une *venue*, c'est sans doute par allusion à la prophétie de Daniel, où le Fils de l'homme *vient* avec les nuées du ciel, mais c'est aussi parce que du haut du ciel où il est assis sur son trône, Jésus agit sur le monde, y répand sa doctrine et en juge les habitants.

La seconde venue de Jésus, sa venue glorieuse pour le jugement n'est donc pas autre chose que l'action du Christ glorifié sur le monde. Cette action s'exerce de deux manières, l'une visible pour nous : c'est l'extension du christianisme dans le monde, les premiers disciples en furent encore témoins; l'autre

invisible : c'est le jugement que le Christ glorifié prononce sur tous les hommes au moment de leur mort. Et c'est là nécessairement ce que Jésus a entendu par sa *parousie*.

5. Hofmann a bien compris quelques-unes des difficultés que présente la description du jugement dernier dans l'interprétation ordinaire.

« Si ce n'est pas le jugement dernier, dit-il ¹, qu'est-ce donc qui le suivra, après que tous les hommes seront entrés dans la joie éternelle ou dans le châtement éternel ? Mais si c'est le dernier, comment se fait-il alors qu'il ne soit question que de ceux qui sont en vie au moment du retour de Christ ? Car il n'est pas dit que les morts ressuscitent pour ce jugement, et cela ne pourrait pas même être dit, quand ce serait la résurrection générale, puisque ceux-là seulement sont jugés qui ont été en situation de faire ou de refuser de faire du bien aux disciples de Jésus. »

C'est dire que ce jugement doit être le dernier puisqu'il est suivi de la joie et du châtement éternels, et que cependant il ne peut pas être ce qu'on entend d'ordinaire par le jugement dernier, un jugement général, précédé d'une résurrection générale, et cela pour deux raisons : 1^o parce qu'il n'est pas et ne peut pas être question ici d'une résurrection générale, 2^o parce que tous les hommes ne sont pas jugés, mais seulement ceux qui ont vécu après la venue de Jésus-Christ.

Hofmann en conclut que « ce n'est pas là une prédiction d'un événement qui doit se passer de telle ou telle manière, en tel lieu ou en tel temps, mais une image destinée simplement à affirmer aux disciples qu'après son retour glorieux le destin du monde entier, dans lequel il les envoie comme ses témoins, sera décidé par leur Maître irrévocablement et pour jamais, et qu'il sera décidé d'après la manière dont ils auront été accueillis. Tous les détails de la description, ajoute-t-il, n'ont pour but que de développer ces deux pensées. »

Ce qu'il y a de vrai dans cette opinion, exprimée sous une forme assez peu claire, c'est que le jugement dont parle Jésus n'aura pas lieu en un seul point de la durée et de l'espace,

¹ *Schriftbeweis*, seconde édition, page 646.

comme on se le figure communément, et que ce n'est pas un jugement général, puisque tous les hommes ne sont pas jugés. Mais notre opinion diffère de celle de Hofmann en deux points : 1° Nous ne saurions considérer cette description comme une pure image ; ce jugement est bien un jugement réel. 2° Il ne faut pas le placer uniquement dans l'avenir, comme le font la plupart des théologiens, Hofmann aussi bien que les autres ; il a commencé au moment où Jésus s'est assis sur son trône à la droite de Dieu. Depuis lors, tous les vivants comparaissent après leur mort devant le tribunal de Christ (2 Cor. V, 10), qui les juge, accueille les élus dans la vie éternelle et envoie les autres au châtement éternel.

Quant à ceux qui sont morts avant ce moment, nous savons par la parabole de Lazare et du mauvais riche qu'un jugement analogue a eu lieu pour eux. Il est vrai que Lazare et le mauvais riche étaient juifs, mais rien n'indique qu'il dût en être autrement pour les païens.

Donc, pour tous les hommes le jugement a lieu immédiatement après la mort.

Depuis la glorification de Jésus, c'est lui qui l'exerce et il l'exercera jusqu'à la fin du monde.

Jésus n'enseigne pas d'autre jugement que celui-là. Toutefois, quand il fait allusion à des péchés qui pourront être pardonnés dans le siècle à venir¹, il donne à entendre que ce jugement n'est pas absolument définitif pour les réprouvés et qu'il pourra être réformé s'ils se repentent. Mais rien n'autorise à placer ce second jugement à la fin du monde et à le considérer comme simultané. Comme le premier, il sera sans doute continu et se produira au moment de la conversion de chaque pécheur ou quand le châtement aura assez duré.

6. Dans tout son discours eschatologique, Jésus ne parle donc pas d'une période lointaine, mais, au contraire, très rapprochée. Il déclare d'abord que la fin du monde est encore bien loin (XXIV, 4-14). Puis il prédit la ruine du judaïsme et du paganisme et l'extension du christianisme dans le monde, qu'il représente comme une venue du Fils de l'homme dans la

¹ Mat. XII, 32.

gloire (v. 15-35). Quant à sa parousie, c'est-à-dire à sa venue pour le jugement, il déclare qu'elle aura lieu pour chacun à l'improviste, qu'il faut se tenir prêt, mais que certainement quand il sera venu dans sa gloire et qu'il se sera assis sur son trône céleste, c'est-à-dire bientôt après avoir quitté la terre, il jugera tous les hommes (v. 36-XXV). Ce jugement universel dure depuis plus de dix-huit siècles et il se prolongera indéfiniment.

Jésus a donc enseigné la proximité de sa venue dans la gloire et de sa parousie : les premiers chrétiens ne se sont pas trompés à cet égard. Mais ils se sont mépris sur la *nature* de cette parousie. Ils ont pris à la lettre le langage si manifestement symbolique de Jésus et ont cru qu'il s'agissait d'une venue matérielle, personnelle, unique, qui aurait lieu à un moment donné, tandis que Jésus avait voulu parler d'une venue figurée qui s'accomplit à chaque instant pour quelqu'un de nous, à la fois prochaine et lointaine, une venue pour laquelle il n'a pas besoin de quitter le ciel, puisque c'est du haut de son trône glorieux qu'il juge tous les hommes.

Comparées à cette grande idée, combien les notions d'une venue visible du Sauveur et d'un jugement dernier, prononcé une fois pour toutes à la fin des temps, paraissent mesquines et grossières!

7. Nous devons naturellement interpréter dans le même sens les autres passages où Jésus parle du *jour du jugement* (Mat. X, 15, XI, 22, 24, XII, 36, 41 s., XXIII, 33 parall.) ou de ce *jour-là* (VII, 22, XXVI, 29 parall.).

Et vraiment quand on y réfléchit, on a quelque peine à comprendre comment ils ont pu être interprétés si longtemps dans le sens d'un jugement final et unique, à la fin du monde. Quoi donc ! les gens de Sodome et de Gomorrhe, de Ninive, de Tyr et de Sidon, de Corazin, de Bethsaïde et de Capernaoum ne seront-ils pas jugés avant la fin du monde ? Le mauvais riche est dans les tourments immédiatement après sa mort, et les habitants de ces villes ne seraient jugés que des centaines ou des milliers d'années après leur mort ! Quelle est cette logique ?

L'homme qui, sans être vêtu d'un habit de noce, est entré

dans la salle du festin, image du royaume de Dieu, où tous les hommes ont été invités, est lié et jeté *immédiatement* dans les ténèbres du dehors (Mat. XXII, 11-13). Comment admettre qu'on doive attendre pour cela jusqu'à la fin du monde? Or, cette parabole se rapporte aux *débuts* de l'Eglise chrétienne.

N'est-ce donc qu'à la fin du monde que les hommes rendront compte de leurs actions et de leurs paroles? (Mat. XII, 36.)

Le jugement est appelé quelquefois le jugement de la géhenne (Mat. XXIII, 33)¹, c'est-à-dire naturellement qu'à la suite de ce jugement les méchants seront jetés dans la géhenne. Or, ils y sont jetés au moment de leur mort. Le jugement suit donc immédiatement la mort.

De même encore quand Jésus déclare que « celui qui le confessera devant les hommes, il le confessera lui-même devant son Père qui est aux cieux » et *vice versa* (Mat. X, 32 s.), il est clair qu'il place le jugement dans le ciel et immédiatement après la mort de chaque individu. Et c'est ainsi que l'a compris l'auteur de l'Apocalypse : « Celui qui vaincra sera vêtu de vêtements blancs... et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges. » (III, 5.) Les fidèles reçoivent des vêtements blancs bien longtemps avant la fin du monde (VI, 11 ; VII, 9 ss.).

Quand Jésus dit : « Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à *ce jour-là* où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Père » (Mat. XXVI, 29 parall.), qui ne sent qu'il ne s'agit pas là de la fin du monde, mais d'un avenir très rapproché, celui qui commencera pour lui peu après sa mort, quand il sera allé s'asseoir au banquet spirituel des justes dans le ciel (cf. Mat. VIII, 11 ; Luc XIII, 28 s.)? Quand donc il dit ailleurs : « Plusieurs me diront en *ce jour-là* : N'avons-nous pas prophétisé en ton nom?... » (VII, 22,) de quel droit donnerions-nous un autre sens à cette expression? Or, *ce jour-*

¹ Cf. Mat. V, 22, où le jugement, le sanhédrin et la géhenne me paraissent avoir à peu près le même sens : il s'agit dans les trois cas de la condamnation divine. Il faut savoir que dans la théologie judaïque, il y avait un sanhédrin céleste, composé de Dieu et des anges. V. Ferd. Weber, *Palæst. Theol.* p. 170.

là et le jour du jugement sont identiques, comme le montrent les passages parallèles où ces deux expressions permutent ¹. Le jour du jugement ne doit donc pas être relégué à la fin du monde.

Ce n'est pas tout encore. Jésus promet à ses apôtres qu'ils mangeront et boiront à sa table dans son royaume et qu'ils seront assis sur des trônes, jugeant les douze tribus d'Israël (Luc XXII, 30; cf. Mat. XIX, 28) ². Ce banquet spirituel est naturellement le même que celui auquel il est allé s'asseoir au moment de sa mort, et par conséquent la *palingénésie*, dans laquelle le Fils de l'homme est assis sur son trône glorieux et les apôtres sur douze trônes (Mat. XIX, 28), ne saurait sans arbitraire être renvoyée à une époque postérieure.

8. Tout nous conduit donc à cette conclusion : le jugement dont parle Jésus n'aura pas lieu à la fin du monde, mais à la mort de chaque individu. Sa venue glorieuse, qui coïncide avec ce jugement, n'est pas une venue visible, mais invisible. Elle n'est pas reléguée dans un avenir lointain, mais au contraire très rapprochée. Elle ne doit pas avoir lieu une fois pour toutes, mais elle se produit fréquemment, c'est-à-dire à la mort de chaque homme. Schleiermacher est donc tout à fait dans le vrai quand, après avoir dit que « Jésus a spiritualisé l'idée de la résurrection des morts, » il ajoute « qu'il représente le jugement comme un acte qui se prolonge ³. » Ce grand théologien a évidemment emprunté ces deux idées surtout à l'évangile de Jean ; mais elles ne sont pas moins justes en ce qui concerne les synoptiques.

Il n'est pas même nécessaire d'ajouter, comme il le fait, que « les descriptions du jugement (contenues dans les synoptiques) ont un caractère parabolique. » Il n'y a rien de parabolique dans la description de ce qu'on appelle à tort ou à raison (cela dépend de la manière dont on l'entend) le jugement dernier. Il serait plus juste de dire qu'elle est en partie figurée,

¹ Cf. Mat. XI, 24 à Luc X, 12.

² C'est-à-dire du peuple de Dieu, de l'Eglise chrétienne. Cf. Apoc. VII, 4; XIV, 1 ss. Gal. VI, 16.

³ *Leben Jesu*, p. 358.

— la venue du Fils de l'homme, dans sa gloire, le trône sur lequel il est assis, etc., étant manifestement des images poétiques. Mais le jugement lui-même est bien un jugement réel, qui a lieu pour chacun immédiatement après la mort.

9. On nous objectera sans doute que dans les paraboles de l'ivraie et du filet, cette séparation des justes et des méchants mentionnée dans le discours eschatologique est placée à la fin du monde (Mat. XIII, 39 ss., 49 s.). Les anges viennent, à la fin du siècle (ἐν τῇ συντελείᾳ τοῦ αἰῶνος), séparent les méchants du milieu des justes et les jettent dans la fournaise ardente ; « alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père. » Mais il est extrêmement douteux, pour ne pas dire tout à fait invraisemblable, que par « la fin (συντελεία) du siècle » Jésus ait entendu la fin du monde (τὸ τέλος. cf. Mat. XXIV, 6, 14). Ce sont en tout cas deux expressions assez différentes. Qu'est-ce qui autorise à les identifier ?

M. Colani doute de l'authenticité de l'explication donnée par Jésus de la parabole de l'ivraie¹, parce qu'elle lui paraît trop apocalyptique. Mais l'est-elle réellement ? Il serait bien étonnant qu'une parabole dont « la pensée est aussi anti-judaïque que possible, » comme dit fort bien M. Colani, — « qui, en opposition à l'attente fébrile des Juifs, prêche la patience, la tolérance..., » fût accompagnée d'un commentaire apocalyptique dans le sens du judaïsme le plus grossier. Et d'autre part, supposer que cette explication est inauthentique ou « que pour faire comprendre cette parabole à ses disciples, Jésus ait dû l'appropriier ensuite complètement à leurs idées grossières, » ce sont là deux hypothèses également arbitraires.

Nous ne pensons pas qu'il faille recourir ni à l'une ni à l'autre ; il suffit d'interpréter ces deux paraboles du Sauveur à la lumière de son enseignement constant sur ce sujet.

N'est-ce donc qu'à la fin du monde que les méchants seront jetés dans la fournaise ardente et les justes recueillis dans le royaume de Dieu, où ils brilleront comme le soleil ? Lazare et le mauvais riche ne vont-ils pas aussitôt après leur mort, l'un

¹ *Jésus-Christ et les croyances messianiques*, page 67.

dans la félicité céleste, l'autre dans les tourments de l'Hadès? La *fournaise du feu* où les méchants sont jetés est-elle donc différente de la *géhenne du feu* (Mat. V, 22) ou de la *flamme* dans laquelle le mauvais riche est tourmenté? Qui oserait le soutenir sérieusement?

Et puis, n'est-ce donc qu'à la fin du monde que « les méchants seront séparés du milieu des justes? » Ne le sont-ils donc pas au moment de leur mort, quand les uns vont au ciel et les autres en enfer?

Remarquons aussi que l'ivraie et le bon grain ont poussé ensemble jusqu'à la moisson; au moment de la moisson ils sont séparés, les anges « rassemblent les méchants (et les mettent) hors du royaume du Fils de l'homme. » (v. 41.) *Jusqu'à ce moment ils faisaient donc partie de ce royaume*, puisque les anges les en font sortir. Cela convient-il à la fin du monde ou à la fin de la vie de chaque méchant? La réponse ne saurait être douteuse.

Pour toutes ces raisons, le triage dont parlent ces deux paraboles a lieu, non à la fin du monde, mais à la mort de chaque individu.

Jésus-Christ n'a-t-il pas indiqué lui-même dans quel sens il fallait entendre ces paraboles, en ajoutant à la fin de la première : « Que celui qui a des oreilles entende! » et en se comparant, à la fin de la seconde, à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes? Les choses anciennes sont ici certaines expressions usitées chez les Juifs et dont il fallait bien se servir, sous peine de n'être pas compris du tout; les choses nouvelles sont sa doctrine et le sens nouveau qu'il donne à ces expressions elles-mêmes.

Au lieu d'entendre, comme quelques rabbins, par ce « siècle-ci » et « ce siècle-là » ou « le siècle à venir » deux périodes historiques se succédant l'une à l'autre, Jésus emploie la première de ces expressions pour désigner simplement la vie actuelle et les deux autres pour désigner la vie à venir¹. Et ce qui le prouve, c'est qu'il dit que les fidèles recevront

¹ V. Mat. XII, 32; Marc X, 30 (Luc XVIII, 30); Luc XX, 35.

« dans le siècle à venir la vie éternelle. » (Marc X, 30, et parall.) Or, la vie éternelle, d'après l'enseignement constant de Jésus, le fidèle la possède dès ici-bas et elle se continue sans interruption après la mort. Le sens des autres textes n'est pas moins clair. Dans Luc XX, 35, Jésus déclare que les justes de l'ancienne alliance ont *déjà été jugés dignes* d'obtenir ce siècle-là et la résurrection d'entre les morts. Enfin quand Jésus déclare que celui qui aura péché contre l'Esprit n'obtiendra de pardon « ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir » (Mat. XII, 32), il est bien évident que ces expressions désignent la vie actuelle et la vie future.

« Dans les Evangiles, dit M. Colani (p. 32), on ne sait pas toujours si « le siècle à venir » désigne l'époque de la transformation de l'humanité à la fin des temps, ou la vie au delà du tombeau, l'autre monde, comme nous disons. » Et il cite pour ce second sens le dernier des passages que nous venons d'indiquer.

Nous affirmons, quant à nous, que dans les paroles de Jésus-Christ ces deux expressions ont toujours ce sens, et jamais le sens eschatologique. Car si elles l'avaient une seule fois, Jésus aurait placé le jugement, la séparation des justes et des méchants tantôt à la fin du monde et tantôt à la mort de chaque individu, ce qui n'est pas admissible.

Jésus a pu d'autant plus facilement leur donner ce sens que les rabbins eux-mêmes les emploient très fréquemment de la même manière, quoiqu'ils leur donnent souvent aussi le sens eschatologique. Quelques uns, dit Buxtorf, entendent par le monde à venir celui qui suivra la destruction de ce monde... ; mais d'autres entendent par là le *monde des âmes*, que les âmes possèdent aussitôt après avoir été séparées du corps par la mort¹.

¹ *Lex. chald.*, s. v. ܕܗܝܘܢܐ :... alii mundum animarum quem animæ possident statim post solutionem a corpore per mortem. — Cf. Tanchuma, f, 52 : *Mundus futurus est cum jam exiit homo ex hoc mundo.* — *Mundus futurus apud veteres duplicem habet significationem. Denotat enim tum vitam æternam, quam homines pii post hanc vitam expectant, tum quoque tempora Messiaë.* Schættgen, *De Messia* (Hor. Hebr., II, p. 23).

Dans la littérature rabbinique, en effet, *ce siècle* et le *siècle à venir* (עולם הזה et עולם הבא ou עתיד לבא) ne désignent pas seulement la période qui précède et celle qui suit l'avènement du Messie ; ils désignent aussi tout simplement la vie présente et la vie à venir pour chaque individu. C'est ainsi que le châtement des méchants est placé par le Talmud et les Midrash dans le *siècle à venir* ; or, leur châtement commence au moment de la mort, où ils vont dans la géhenne. « Cette expression, dit Ferd. Weber, ne désigne, d'après le contexte, que l'opposition entre la vie terrestre des impies et l'état qui la suit, lequel est à venir pour les vivants ¹. » « Pour représenter en détail l'état des bienheureux dans le siècle à venir, dit-il un peu plus loin ², il faut y joindre les passages qui traitent du *Gan-Eden* (Paradis) et de l'époque messianique, parce que ces sphères ne sont pas nettement distinguées, mais sont comprises sous la notion du siècle à venir. »

Cela est si vrai que quand les Midrash font parler des âmes glorifiées ou des anges, ces habitants du monde à venir le nomment *ce monde-ci*, de la même manière que les hommes appellent *ce monde-ci* le monde actuel. Un Midrash raconte, par exemple, qu'un méchant voyant, après sa mort, un de ses compagnons de crime dans le cercle des justes, s'écria : Il y a donc ici de la partialité!... Insensé, lui fut-il répondu, ton compagnon s'est repenti après ta mort. — Laissez-moi aller, reprit-il, pour que je me repente aussi. Mais on lui répondit : Insensé, ne sais-tu pas que *ce monde-ci* ressemble au sabbat et celui d'où tu viens, à la veille du sabbat ? etc. ³. Le monde à venir existe donc déjà et il est *ce monde-ci*, c'est-à-dire le monde actuel, pour ceux qui y sont entrés.

De même dans le livre d'Hénoch (LXXI, 15), où un ange dit au patriarche : « (Dieu) te crie paix au nom du monde à venir (*âlam zayekavn*, littéralement : le monde qui sera), parce que de là sort la paix depuis le commencement du monde, et ainsi

¹ *System der altsynagogalen palästinensischen Theologie*, p. 373. Cf. p. 66, 69.

² P. 384.

³ *Midrash Ruth*, trad. Wünsche, p. 27.

tu l'auras pour l'éternité. » Le monde à venir existe donc depuis le commencement du monde ; c'est là qu'Hénoch est admis et que viendront le rejoindre tous ceux qui marcheront sur ses traces : « Leurs demeures seront auprès de toi... » (v. 16)¹.

Il en est de même de l'expression « le royaume des cieux » ou « de Dieu ». « Pour les Juifs du temps de Jésus, dit M. Colani, c'était le royaume du Messie ; cependant les Apocryphes de l'Ancien Testament lui donnent souvent le sens plus général de gouvernement divin, *regnum Dei*, providence. Ce même sens général est non seulement attribué par les rabbins au terme de royaume des cieux, mais ils en font même un synonyme de culte, religion, piété. Rappelons, en outre, que la félicité céleste, dont le royaume messianique était le symbole, on se la représentait parfois comme suivant immédiatement la mort individuelle (voyez la parabole du mauvais riche), de sorte que le royaume de Dieu ou des cieux pouvait fort bien désigner du temps de Jésus l'autre monde, la vie à venir². »

Jésus, dit-il un peu plus loin³, ne distingue nulle part entre ce royaume messianique et la vie à venir au sens chrétien du mot. Les deux notions se couvrent et se confondent si complètement dans ses discours qu'il dit indifféremment : le royaume de Dieu et la vie éternelle ; cf. Marc IX, 43 et 45 : « entrer dans la vie, » et v. 47 : « entrer dans le royaume de Dieu. »

Que les apôtres aient entendu la parousie de Jésus et la *συντελεία τοῦ αἰῶνος* dont ils lui demandent de leur faire connaître l'époque et le signe (Mat. XXIV, 3) dans un sens plus ou moins analogue à celui que la plupart des rabbins donnaient à

¹ Cf. aussi 2 Clém. VI : « Ce monde et le monde à venir (*οὗτος ὁ αἰὼν καὶ ὁ μέλλων*) sont deux ennemis : celui-ci parle d'adultère, de corruption, etc., mais celui-là renonce à ces choses. Nous ne pouvons donc pas être amis des deux, mais il nous faut renoncer à celui-ci et user de celui-là. Il vaut mieux haïr les choses d'ici-bas..., et aimer celles-là, les choses bonnes et incorruptibles. »

² *Croy. Mess.*, p. 60.

³ P. 66.

ces mots, cela ne saurait nous surprendre. Que plus tard, malgré l'enseignement si spiritualiste de leur Maître, quelques-uns d'entre eux soient retombés dans une conception plus ou moins analogue, cela se comprend encore assez facilement. Mais que Jésus ait dû entendre ces expressions dans le même sens matérialiste et grossier, c'est ce que rien ne prouve, pour ne pas dire que tout prouve le contraire.

Si réellement ces expressions ne pouvaient pas s'expliquer autrement, il serait naturellement beaucoup plus raisonnable de supposer que les évangélistes ne nous ont pas rapporté les paroles du Maître dans toute leur pureté. C'est l'opinion de M. Reuss, de M. Colani et de plusieurs autres théologiens. Mais nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de recourir à cette échappatoire. Nous ne voyons pas pourquoi Jésus n'aurait pas pu donner à ces mots un sens un peu différent de celui qu'il avait plu à certains rabbins de leur attribuer. Faudra-t-il donc nous interdire de parler du ciel et de l'enfer parce que l'imagination populaire a matérialisé ces notions, éminemment spiritualistes dans l'Évangile ?

Au reste, le contexte montre suffisamment ce que Jésus a réellement entendu par la *συντελεία τοῦ αἰῶνος*, par le siècle à venir, par sa parousie, par le jour du jugement, etc. Or, c'est à Jésus lui-même et à l'esprit général de sa doctrine, non aux écrits des rabbins ni même à ceux des apôtres, que nous devons demander le sens des formules qu'il a employées. Il les a nécessairement empruntées à la terminologie de son temps ; mais il leur a donné quelquefois un sens plus vaste ou plus élevé, plus spirituel. Cela est manifeste, en particulier, pour les expressions « royaume de Dieu, » « justice, » « Messie, » qu'il a entendues tout autrement que les rabbins. Pourquoi n'en serait-il pas de même des autres ?

Remarquons enfin que lors de la *συντελεία τοῦ αἰῶνος*, les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père (v. 43). Or, cette gloire céleste, Jésus la promet partout à ses disciples immédiatement après la mort. Et il en est de même dans l'Apocalypse, qui a parfaitement compris sur ce point l'enseignement du Maître : les fidèles marchent avec Christ en vêtements

blancs (III, 5), reçoivent une robe blanche (VI, 11, VII, 9 ss.) et chantent les louanges de Dieu, avec des palmes dans leurs mains, longtemps avant la fin du monde. La *συντελεία τοῦ αἰῶνος* coïncide donc avec la mort de chaque individu.

Quand donc les interprètes eschatologiques prétendent que « ce siècle-ci » désigne le temps antérieur à la parousie, que « la fin de ce siècle-ci » (*συντελεία τοῦ αἰῶνος*) devait être accompagnée du retour de Jésus-Christ, de la résurrection des morts, du jugement dernier, de la destruction du monde actuel et de la création d'un monde nouveau et meilleur, désigné par l'expression « ce siècle-là » ou « le siècle à venir, » nous avons de nombreuses et graves difficultés à opposer à cette interprétation : 1^o nulle part Jésus-Christ ne parle de la résurrection des morts, 2^o il ne parle pas davantage du jugement dernier dans le sens qu'on donne habituellement à cette expression, 3^o il a déclaré que sa venue dans la gloire ou sur les nuées du ciel aurait lieu *à partir* de sa mort même, etc., etc.

Qu'on cesse donc de faire de Jésus une sorte de rabbin à peine supérieur à ceux de son temps et d'expliquer ses idées si hautement spiritualistes par leurs imaginations fantastiques et grossières !

10. En résumé, Jésus, d'après les synoptiques, fait coïncider le jugement avec sa *parousie* et avec la *fin du siècle*. Seulement sa parousie n'est pas une venue visible et corporelle ; et la fin du siècle (présent) n'a rien de commun avec la fin du monde.

Jésus ne parle jamais ni de la résurrection des morts, ni de la fin du monde, ni du jugement dernier, dans le sens qu'on donne habituellement à ces expressions.

Il n'a parlé de *la fin* (Mat. XXIV, 6, 14), c'est-à-dire du *but* vers lequel s'avance l'humanité, que pour affirmer qu'elle était encore bien éloignée, qu'il fallait auparavant que l'évangile se répandit dans le monde entier.

Sa venue glorieuse, au contraire, il la représente toujours comme prochaine, comme coïncidant avec la ruine du judaïsme et du polythéisme antique, jamais comme lointaine et coïncidant avec la fin du monde.

Tel est l'enseignement de Jésus dans les synoptiques. Ce n'est pas un chaos ; bien loin de là. C'est une doctrine parfaitement cohérente en toutes ses parties et dans laquelle on ne remarque, comme dit fort bien M. H. Meyer, aucune contradiction interne.

Mais, qu'on le remarque bien, c'est à la condition d'en éloigner toute idée d'un retour corporel, d'une résurrection corporelle et d'un jugement eschatologique. Que si, au contraire, on veut y trouver ces idées-là, tout se brouille et se confond dans un désordre et une obscurité indescriptibles.

Il nous reste à voir si cet enseignement, tel que nous venons de l'exposer, cadre ou non avec celui de l'évangile de Jean.

IX

Le jugement d'après l'évangile de Jean.

1. L'enseignement de Jésus dans les synoptiques, tel que nous venons de le résumer, cadre de la manière la plus complète avec son enseignement sur le même sujet dans l'évangile de Jean. On sait que dans cet évangile il déclare qu'il est la résurrection et la vie, que celui qui croit en lui a la vie éternelle et ne mourra jamais, tandis que celui qui ne croit pas en lui est déjà condamné.

Cette vie éternelle que Jésus promet dans saint Jean est identique à la résurrection des justes, à la résurrection d'entre les morts dont il parle dans les synoptiques.

Et la condamnation dont il parle dans saint Jean est identique au jugement, à la géhenne, à l'enfer, aux tourments mentionnés dans les synoptiques.

Supposez, au contraire, que Jésus ait enseigné dans les synoptiques, comme on le dit si souvent, sa parousie visible et personnelle, la résurrection des corps et le jugement dernier ; supposez qu'il y ait enseigné que les âmes de tous les hommes descendent dans l'Hadès pour n'en sortir qu'au jour de la résurrection des corps, de tous les corps humains, à la fin du monde, — alors la divergence, la contradiction avec l'évangile de Jean, qui ne dit rien de pareil, est manifeste, et l'autorité

de l'une ou l'autre de ces sources singulièrement compromise.

2. Mais on assure qu'à côté de cette résurrection spirituelle et de cette vie éternelle que Jésus promet incontestablement aux siens dans le quatrième évangile, il leur promet aussi une résurrection corporelle à la fin du monde, bien plus ! qu'il enseigne la résurrection corporelle de *tous* les hommes, bons et méchants, et le jugement dernier, dans le sens ordinaire de ce mot.

En effet, il y est question une fois, *une seule fois*, de la résurrection finale de *tous les hommes* sans distinction et du jugement dernier, et le moment en est même représenté comme très rapproché : « *L'heure vient* où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui auront fait le bien en sortiront pour une résurrection de vie, ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de jugement. » (V, 28 s.)

Au chapitre suivant, dans un discours où il déclare que celui qui croit en lui a la vie éternelle, il promet aussi quatre fois de *ressusciter au dernier jour* (VI, 39, 40, 44, 54)... qui ? Tous les hommes sans doute, comme dans le texte précédent ? Non, mais *seulement ceux qui croient en lui*. Enfin il déclare un peu plus loin (XII, 41) que la parole qu'il a annoncée *jugera au dernier jour* celui qui ne l'accepte pas.

Les exégètes qui voient dans ces textes la résurrection et le jugement eschatologiques devraient bien essayer de les concilier. Comment le même fait, la résurrection, peut-il être représenté tantôt comme très prochain, tantôt comme lointain ? tantôt comme embrassant tous les hommes, bons et méchants, et tantôt comme restreint aux fidèles seulement ?

Si les méchants aussi bien que les justes doivent ressusciter alors (d'après V, 28 s.), quel sera donc le privilège de ceux qui croient en Jésus et quelle est la portée de la promesse qui leur est faite ? D'après l'enseignement constant de Jésus, en saint Jean, celui qui croit en lui passe, par le fait même, de la mort à la vie, il ressuscite spirituellement et entre dans une vie nouvelle. Jésus est la résurrection et la vie, celui qui croit en lui ne mourra jamais (XI, 25). L'heure vient et *elle est main-*

tenant que les morts (spirituels) entendront la voix du Fils de Dieu et ceux qui l'auront entendue (écoutée) vivront (V, 25), etc. Comment donc peut-il promettre, au chap. VI, de les ressusciter au dernier jour seulement, quand partout ailleurs et dans le contexte même où se lisent ces paroles, il promet de les ressusciter, de leur donner une vie nouvelle dès ici-bas ?

Ou s'il a enseigné une double résurrection, l'une spirituelle et immédiate, l'autre corporelle et future, mais pour tous les hommes, pourquoi ne dit-il pas ici comme au chapitre V qu'il ressuscitera ses fidèles au dernier jour *d'une résurrection de vie* ? Ces mots étaient indispensables, si tous doivent ressusciter, les uns pour la vie, les autres pour le jugement.

On voit que l'interprétation ordinaire de ces textes n'est pas exempte d'obscurités.

Examinons-les de plus près.

« Je suis descendu du ciel, dit Jésus, pour faire la volonté de Celui qui m'a envoyé. Or, la volonté de Celui qui m'a envoyé est que je ne perde rien de ce qu'il m'a donné, mais que je le ressuscite au dernier jour, car la volonté de mon Père est que quiconque contemple le Fils et croit en lui ait une vie éternelle et que je le ressuscite au dernier jour...

» Nul ne peut venir à moi, à moins que le Père qui m'a envoyé ne l'attire, et moi je le ressusciterai au dernier jour.— Celui qui mange ma chair et boit mon sang a une vie éternelle, et moi je le ressusciterai au dernier jour. » (VI, 39, 40, 44 et 54.)

Rien n'indique qu'il s'agisse là d'une résurrection corporelle ; l'esprit tout entier de l'évangile de Jean s'oppose à une telle interprétation, et dans le contexte elle est tout à fait invraisemblable. Jésus promet à ceux qui croient en lui vie éternelle et résurrection : la vie éternelle est essentiellement identique à la vie spirituelle qui commence pour le chrétien au moment de la conversion et qui doit se prolonger pendant toute l'éternité. Comment à la suite d'une telle promesse, qui embrasse l'éternité, la pensée de Jésus se porterait-elle sur un point spécial et *lointain* de la durée pour ajouter une promesse d'une nature toute différente ? Dans quel rapport cette prétendue résurrection *corporelle* et *lointaine* serait-elle avec la

vie *spirituelle* et *actuelle* promise immédiatement avant ? Qui ne sent enfin que cette « résurrection au dernier jour » doit se rattacher de près à la vie spirituelle qui la précède et ne pas en être séparée par des centaines ou des milliers d'années ?

Sentant bien qu'il ne pouvait être question ici d'une résurrection corporelle à la fin du monde, M. Reuss pensait autrefois que le dernier jour, dans ce chapitre, signifiait le dernier jour du fidèle, le jour de sa mort¹. L'interprétation est excellente pour le fond ; certainement, la résurrection promise ici au fidèle suit immédiatement la mort, selon ce que Jésus dit ailleurs : « Je suis la résurrection et la vie... ; celui qui croit en moi ne mourra jamais » (XI, 25 s.) ; — il ne verra jamais la mort (VIII, 51), etc. Il n'en est pas moins vrai que, dans le langage du Nouveau Testament, « le dernier jour » ne peut pas désigner le jour de la mort ; cette expression désigne toujours celui du jugement². Aussi M. Reuss n'a-t-il pas reproduit cette interprétation dans son dernier ouvrage sur l'évangile de Jean ; mais on ne voit pas clairement quelle est son interprétation actuelle.

Comment donc sortir d'embarras ? D'un côté, « je le ressusciterai » se rapporte à un avenir rapproché ; de l'autre, « au dernier jour » semble se rapporter à un avenir éloigné.

On pourrait être tenté de considérer ces derniers mots, avec Scholten, comme une interpolation postérieure. Mais alors il faudrait en dire autant du passage analogue du chapitre XII (vers. 48) qui place aussi le jugement au dernier jour : « Celui qui ne reçoit pas mes paroles a qui le juge : la parole que j'ai dite, c'est elle qui le jugera au dernier jour. »

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de recourir à une supposition aussi hasardée.

Notre interprétation des textes des synoptiques relatifs au jugement nous donne la solution de la difficulté. Dans le quatrième évangile, « le dernier jour » désigne évidemment la même époque que le jour du jugement ou « ce jour-là » dans les synoptiques. Or, nous avons reconnu que le jugement au-

¹ *Théologie au siècle apostolique.*

² Jean XI, 24 ; XII, 48.

quel Jésus devait présider, d'après ses discours dans les synoptiques, n'avait pas été placé par lui à une époque lointaine, mais, au contraire, très rapprochée, puisqu'il devait commencer dès que le Fils de l'homme serait venu dans sa gloire et se serait assis sur son trône glorieux, c'est-à-dire à partir de son ascension et de sa séance à la droite de Dieu. En promettant de ressusciter ses fidèles au dernier jour, Jésus ne leur promet donc pas autre chose que ce qu'il entend ailleurs par la résurrection des justes (Luc XIV, 14) ou la résurrection d'entre les morts (XX, 35). Et de même, le jugement au dernier jour est tout simplement celui qui suit la mort. Le quatrième évangile et les synoptiques sont en parfait accord sur ce point, d'après notre interprétation. Dans l'interprétation eschatologique, au contraire, la divergence est manifeste et la contradiction insoluble, non seulement entre les trois premiers évangiles et le quatrième, mais aussi entre les quelques passages de l'évangile de Jean que nous avons cités et l'enseignement général de cet évangile.

Nous avons ici la preuve que Jésus a donné aux locutions « la résurrection » et « le dernier jour » un sens fort différent de celui qu'elles avaient habituellement dans le langage des Juifs. Quand Marthe dit de son frère : « Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection au dernier jour » (XI, 24), il est clair qu'elle entend par ces mots une résurrection corporelle et lointaine. Mais Jésus combat cette erreur et lui répond qu'il est lui-même la résurrection et la vie, que celui qui croit en lui vivra quand même il sera mort, que quiconque est vivant et croit en lui ne mourra jamais¹. Remarquez qu'il ne dit pas : Je suis la vie et la résurrection, ce qui aurait permis à la rigueur de penser à une résurrection future, mais « la résurrection et la vie, » ce qui ne peut s'entendre que de la résurrection morale qui accompagne la foi ou de celle qui suit immédiatement la mort.

« La résurrection au dernier jour » est naturellement autre chose que la résurrection morale ; mais elle ne saurait évidem-

¹ Et non : « ne mourra point pour toujours, » comme on traduit quelquefois ; ce qui permettrait d'attribuer à Jésus la pensée d'une résurrection lointaine et corporelle, qu'au contraire il combat directement.

ment avoir le même sens que Jésus a combattu dans la bouche de Marthe.

Pour les Juifs le dernier jour était celui de la résurrection et du jugement messianiques. Mais Jésus étant le Messie et ayant la prétention d'opérer cette résurrection et ce jugement tout autrement que ne l'entendaient les Juifs, était parfaitement autorisé à entendre par « le dernier jour » ou « le jour du jugement » ou « ce jour-là » le jour prochain où, assis sur son trône, c'est-à-dire revêtu de la toute-puissance divine, il ressusciterait *les âmes* de ses disciples après leur mort et où sa parole jugerait les âmes de ceux qui l'auraient méprisée.

Ce qui montre que tel est bien le sens de cette expression, c'est que Jésus dit ailleurs aux Juifs : « Ne pensez pas que ce soit moi qui vous accuserai auprès du Père... » (V, 45.) Cette accusation auprès du Père a lieu évidemment à la même époque que la condamnation au dernier jour (XII, 48). Or, rien n'autorise à la renvoyer à une époque lointaine ; tout indique qu'elle suivra de près le moment de leur mort.

Remarquons aussi que Jésus représente ailleurs la résurrection des morts, non comme devant être opérée dans un avenir lointain, mais comme opérée déjà et continuant à s'opérer par la volonté de Dieu. « De même que le Père ressuscite (*ἐγείρει*) les morts et les vivifie, de même aussi le Fils vivifie ceux qu'il veut. » (V, 21.) Ces paroles expriment manifestement un fait général, qui a déjà commencé à se réaliser : « Le Père ressuscite les morts et leur donne la vie. » De quels morts et de quelle sorte de résurrection s'agit-il ? S'agirait-il par hasard des morts ressuscités jadis par les prophètes agissant au nom et par la puissance de Dieu ? Le contexte, qui parle de vie spirituelle et éternelle, ne permet guère de le croire. Il s'agit donc des justes de l'ancienne alliance et en général de tous ceux qui meurent dans des sentiments de piété. Dieu les ressuscite au moment de leur mort et leur donne une vie nouvelle dans le ciel. Qu'on se rappelle, par exemple, la parabole de Lazare et du mauvais riche.

3. Reste le passage qui semble enseigner à la fois la résurrection générale et corporelle et le jugement dernier (V, 28 s.).

Mais l'interprétation ordinaire de ce texte est sujette à de nombreuses difficultés.

Elle a d'abord pour résultat d'attribuer à Jésus une grave erreur, puisqu'il aurait représenté comme très prochain un événement qui ne s'est pas encore réalisé. On semble vraiment n'avoir pas pris garde à cette expression : *L'heure vient* où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix, etc. Le sens en est pourtant assez clair. Partout où elle se trouve, elle indique un moment rapproché. Quand Jésus dit, par exemple, que *l'heure vient* où l'on n'adorera plus ni sur le mont Garizim, ni à Jérusalem (IV, 21), personne ne s'imaginera jamais qu'il renvoie à la fin du monde le culte en esprit et en vérité. Comment peut-on se croire autorisé à donner un tel sens à la même locution au chapitre suivant ? Cf. aussi XVI, 2, 25, 32.

Où comment peut-on croire que Jésus ou l'auteur du quatrième évangile ait placé dans un avenir si rapproché la résurrection générale et le jugement dernier, en contradiction avec tout l'ensemble de leurs idées sur le développement du royaume de Dieu ?... La phrase en question ne peut donc pas renfermer une affirmation.

2° Une telle affirmation serait en contradiction flagrante avec tout l'enseignement de Jésus-Christ et tout particulièrement avec celui du quatrième évangile. D'après cet évangile, Jésus, qui est la résurrection et la vie, promet fréquemment à ceux qui croient en lui une vie éternelle et bienheureuse immédiatement après la mort ; les méchants, au contraire, en sont exclus ; ils sont déjà jugés et condamnés.

S'il en est ainsi, si les fidèles *ressuscitent* immédiatement après leur mort pour jouir de *la vie éternelle*, comment *la résurrection de vie* (V, 29) pourrait-elle avoir lieu pour eux seulement à la fin du monde, lors de la résurrection de leurs corps ? Et de même, si les infidèles sont déjà *jugés*, à quoi bon pour eux une résurrection de *jugement* à la fin du monde ? Peut-on recevoir deux fois la vie ou être jugé deux fois ?

3° L'idée d'une résurrection générale et corporelle et d'un jugement final ne rentre nullement dans la série d'idées expri-

mées par ce discours. Jésus se justifie contre les Juifs, qui l'accusent de se faire égal à Dieu. Le Fils (le Messie), leur dit-il, ne peut rien faire de lui-même ; seulement, le Père l'aime et lui montre tout ce qu'il fait, et il lui montrera des œuvres plus grandes que celles-ci, *afin que vous vous étonniez* (v. 19 et 20). Ces œuvres plus grandes, destinées à exciter l'étonnement des Juifs, sont *la résurrection spirituelle et le jugement* (immédiat) dont il parle aussitôt après (v. 21-25). Ces deux privilèges, Dieu les lui a *donnés* parce qu'il est un fils d'homme (v. 26 et 27) et que, comme tel, il ne peut posséder la vie et le droit de juger que s'il les a reçus de Dieu. C'est alors qu'il ajouterait, d'après la traduction ordinaire : Ne vous étonnez point de *cela*, *parce que* l'heure vient, etc. Quoi ! ces œuvres doivent avoir pour *but* de frapper les Juifs d'étonnement, et Jésus ajouterait aussitôt, sans transition : Ne vous en étonnez pas ! Ne vous étonnez pas de ce que Dieu fera pour vous étonner ! Quel est ce langage ?

4° Si Jésus avait voulu enseigner ici la résurrection et le jugement au sens eschatologique, il ne se serait pas borné à les mentionner ainsi en passant et simplement pour motiver la doctrine toute différente qu'il enseigne directement dans ce discours. Car ici, comme partout ailleurs, l'objet capital de son enseignement, c'est que la résurrection et le jugement ont lieu dès maintenant, que celui qui croit en lui est déjà ressuscité, et celui qui ne croit pas, déjà condamné.

5° Il y a plus encore. A Marthe qui espère que son frère « ressuscitera en la résurrection, au dernier jour, » c'est-à-dire à une époque plus ou moins lointaine, Jésus répond : « Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, quand même il meurt, vivra, » montrant clairement par là que la résurrection qu'il promet suit immédiatement la mort (chapitre XI). Et l'on veut que dans un texte unique, après s'être attribué la résurrection et le jugement au sens spiritualiste, il revendique encore la résurrection et le jugement au sens eschatologique, qu'il écarte plus loin en répondant à Marthe ! Qui ne sent que cela est impossible ?

Remarquons enfin qu'après un verbe comme θαυμάζειν (s'éton-

ner), ὅτι doit signifier *que* et non *parce que* (cf. III, 7 ; IV, 27 ; Luc XI, 38 ; Gal. I, 6). Ceci (τοῦτο) ne se rapporte pas non plus à ce qui précède, mais à ce qui suit immédiatement (cf. Rom. II, 3 ; VI, 6, etc. ; Jean V, 16, 18, etc.). Cette phrase est, à mon avis, interrogative : « Vous étonnez-vous de ceci, que l'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix (du Fils de Dieu, du Messie, tel que l'espéraient les Juifs), et où ils sortiront, ceux qui auront fait le bien, en résurrection de vie, et ceux qui auront pratiqué le mal, en résurrection de jugement ? » Vous étonnez-vous de cette affirmation de vos rabbins ? demande Jésus aux Juifs qui l'accusent. Non, vous ne vous en étonnez pas ! Une question avec μή suppose une réponse négative. Pourquoi vous étonnez-vous donc de ce que j'ai dit ? Ma prétention est pourtant bien moins étonnante, bien plus modeste que celle de votre Messie. Je ne prétends pas, comme lui, faire sortir à ma voix les morts de leurs tombeaux. « *Moi*, je ne puis rien faire de moi-même : selon que j'entends, je juge, » les jugements que je prononce me sont dictés par la voix de Dieu en moi, « et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, » comme votre Messie politique et mondain, « mais la volonté de Celui qui m'a envoyé. » On voit que le v. 30 se rattache intimement à ce qui précède et en forme la conclusion.

Jésus revient un peu plus loin sur la même idée : « *Moi*, je suis venu au nom de mon Père et vous ne me recevez pas. Si *un autre* vient en son propre nom, vous le recevrez ! » (v. 43.) Qui pourrait méconnaître dans cet *autre* le Messie juif ?

Ainsi expliqué, ce texte cesse de faire disparate au milieu de l'évangile de Jean. Bien loin de s'attribuer une résurrection et un jugement eschatologiques, Jésus combat ici cette idée étonnante comme étant celle de ses ennemis et lui oppose comme partout ailleurs, sa doctrine spiritualiste d'une résurrection et d'un jugement immédiats, suivie de la vie éternelle pour les uns et de la condamnation pour les autres, au moment même de la mort ¹.

¹ Voir une discussion plus complète de ce texte, *Revue théologique*, 1886, p. 139 ss.

Que si, malgré tout, on persiste à croire que Jésus a exprimé ici sa propre pensée, il faudra avouer que dans ce texte unique il a non seulement dépassé, mais positivement contredit tout le reste de son enseignement, tel que saint Jean et les synoptiques eux-mêmes nous le font connaître, ou que l'auteur du quatrième évangile, en le lui attribuant, ne s'est pas aperçu de la contradiction. Mais il serait étrange de vouloir interpréter tout l'enseignement de Jésus à la lumière d'un seul passage et d'un passage qui offre tant de difficultés. Il est beaucoup plus naturel, on en conviendra, d'expliquer, au contraire, ce texte ou, si l'on veut, ces textes isolés d'une manière conforme à l'enseignement général de Jésus-Christ. Qui a jamais jugé de sa pensée sur l'Ancien Testament d'après Mat. V, 18 ?

Conclusion générale.

L'idée d'une résurrection générale corporelle et d'un jugement dernier à la fin du monde est donc aussi étrangère à l'évangile de Jean qu'aux synoptiques.

Dans les trois premiers évangiles, aussi bien que dans le quatrième, Jésus a enseigné deux espèces de résurrection : la première est celle qui accompagne la conversion (Luc XV, 32; Jean V, 24, etc.), la seconde, celle qui suit la mort (Luc XIV, 14; XX, 35; Jean VI, 39 ss. etc.).

Dans les trois premiers évangiles, aussi bien que dans le quatrième, le jugement suit immédiatement la mort.

Dans les trois premiers évangiles aussi bien que dans le quatrième, la venue dont parle Jésus-Christ est une venue spirituelle; et elle est prochaine.

Jésus n'a donc enseigné ni son retour personnel, ni la résurrection des corps, ni le jugement dernier, dans le sens qu'on donne habituellement à ces mots. Il n'a pas même enseigné la résurrection des morts, mais seulement la résurrection (des justes) d'entre les morts, et il entendait par là simplement l'entrée des âmes justes dans la félicité céleste, à la suite d'un jugement prononcé soit par Dieu, soit par le Messie lui-même à partir de sa glorification. Il n'enseigne pas d'autre jugement que celui-là.

Toutefois, il nous permet d'espérer que la plupart des âmes qui n'auront pas eu part à la résurrection d'entre les morts pourront être améliorées par leurs souffrances et pardonnées si elles se repentent.

Quant à la fin (du monde), dont il n'est question que dans les synoptiques, il faut distinguer entre celle de l'univers et celle de l'humanité. Jésus parle de la première comme d'une chose tout à fait invraisemblable : la destruction des cieux et de la terre est à peu près aussi admissible que le passage d'un chameau par le trou d'une aiguille.

La fin pour l'humanité doit arriver, au contraire, à la suite d'une longue période, d'une durée indéterminée, pendant laquelle il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes, il y aura des guerres et d'autres calamités, les chrétiens seront persécutés et beaucoup d'entre eux succomberont à la tentation, mais où l'Évangile sera en même temps annoncé sur toute la terre, en témoignage à toutes les nations (Mat. XXIV, 4-14). C'est alors, alors seulement, que *la fin* (τὸ τέλος) viendra. Mais que faut-il entendre par là ? Le mot *fin*, en effet, a deux sens très distincts : il signifie tantôt la *cessation* ou la destruction d'une chose, tantôt le *but* ou le terme final auquel elle tend. Or, pourquoi, quand tous les peuples du monde auront entendu la prédication de l'Évangile, l'humanité devrait-elle être détruite ? C'est ce qu'il est difficile de comprendre. Jésus a promis, d'accord avec les prophètes, que le petit troupeau des élus finira par triompher de tous les obstacles et par obtenir le Royaume (Luc XII, 32), que les hommes doux et bons posséderont un jour la terre (Mat. V, 4). Et à peine cette promesse aurait-elle commencé à se réaliser que l'humanité, cette humanité nouvelle et régénérée, meilleure en tout cas que précédemment, devrait tout à coup prendre fin ! Cela n'est pas croyable. Jésus a donc voulu parler, non de la *cessation* de l'humanité, mais du *but* vers lequel elle s'avance, de la fin que Dieu lui a assignée en la créant, ou de cette période finale par opposition aux périodes antérieures et préparatoires¹.

¹ Τέλος = תְּלִיטָה Dan. VII, 26. « La fin des jours » dans les Targoums est la traduction de la locution prophétique « la suite des jours » et dési-

Le genre humain finira-t-il, cessera-t-il un jour d'exister ? Jésus n'en dit rien, car nous avons vu que les mots : « Les cieux et la terre passeront » n'affirment nullement la destruction future de l'univers.

Toutefois la terre pourrait être détruite et se disperser en fragments dans l'espace, sans que l'univers entier fût détruit. L'humanité pourrait aussi s'éteindre ou se transformer graduellement ou même être emportée tout à coup par quelque grande épidémie. Cela n'aurait en soi rien d'absolument incompatible avec l'enseignement de Jésus-Christ. Mais pareille chose ne pourrait arriver en tout cas, d'après ses promesses formelles, que lorsque l'Évangile aura été annoncé à toutes les nations et à la suite d'une longue période, pendant laquelle, l'Église chrétienne embrassant l'humanité tout entière, les principes chrétiens auront pu porter tous leurs fruits. Et il ne faudrait attendre alors ni retour de Jésus-Christ, ni résurrection, ni jugement, car tout cela a eu lieu ou plutôt a commencé le jour où, quittant ce monde, Jésus-Christ s'est assis à la droite de Dieu et où toute puissance lui a été donnée dans le ciel et sur la terre.

gne l'*époque messianique*. Comme, d'après tous les prophètes, le royaume du Messie doit être éternel, il est clair que *τέλος* ne peut désigner la destruction ni du monde ni de l'humanité. Cf. aussi Dan. VI, 27 : la puissance de Dieu dure *jusqu'à la fin*.
